

## Désinfection des colonnes vide-ordures

### Généralités

Le vide-ordures est l'ensemble des installations permettant l'évacuation verticale des ordures ménagères. Il s'agit d'un dispositif pratique qui a été généralisé dans les années 1970. La satisfaction des occupants ne sera acquise que si l'ensemble est correctement utilisé, **bien entretenu et régulièrement désinfecté**. L'entretien et la désinfection de ces conduits doivent être obligatoirement assurés par une entreprise agréée. En effet le passage des ordures encrasse toutes les parties du système, la saleté est constituée de multiples couches de matières organiques dans lesquelles se développent des bactéries sources de mauvaises odeurs, des germes et virus et toute une flore microbienne. Sans un entretien de désinfection régulier, des organismes pathogènes peuvent se propager d'un étage à l'autre et entraîner une contamination.



### La Réglementation

#### **Règlement Sanitaire Départemental Type**

#### **Article 78 : Evacuation des ordures ménagères par vide-ordures.**

L'évacuation des ordures ménagères par un conduit de chute aboutissant à un local spécialement aménagé ne peut se faire que par voie sèche, sauf dérogation qui fixera les conditions requises pour qu'il en résulte pas de difficultés pour la collecte, l'évacuation et le traitement des ordures et des eaux usées. Il est interdit de jeter dans les conduits de chute des vide-ordures réalisés par voie sèche des résidus liquides, tout objet susceptible d'obstruer ou de détériorer des conduits, d'enflammer des débris, d'intoxiquer ou de blesser les préposés chargés de l'enlèvement des ordures ménagères. La présentation des ordures introduites dans le vide-ordures doit être telle qu'elle n'entraîne pas leur dissémination.

#### **Article 79 : Entretien des récipients, de locaux de stockage et des conduits de chute des vide-ordures.**

Les récipients à ordures ménagères, leurs emplacements ainsi que les locaux où ils sont remis doivent être maintenus en constant état de propreté, désinfectés et désinsectisés aussi souvent que nécessaire au moins une fois par an. Le nettoyage des récipients est effectué après chaque vidage ; ce nettoyage ne doit pas être effectué sur la voie publique. **Les conduits de chute de vide-ordures sont ramonés et nettoyés périodiquement et au moins deux fois par an.** Ils sont maintenus en permanence en bon état d'utilisation et de propreté. Des mesures de désinfection et de désinsectisation peuvent être prescrites par l'autorité sanitaire en cas de nécessité. Les produits, formulations et procédés utilisés pour les opérations d'entretien doivent être homologués conformément à la réglementation en vigueur. Ces opérations d'entretien ne doivent occasionner aucune gêne au voisinage ou atteinte à la santé des occupants des immeubles.

### **La prestation**

L'immeuble est prévenu par voie d'affichage 15 jours au préalable afin que les occupants puissent s'organiser en conséquence et fermer toutes les voies d'accès de la colonne vide-ordures qui permettraient à l'eau de rentrer dans les parties communes ou privatives.

Elle est réalisée par procédé hydrodynamique, ce système nécessite l'utilisation d'un fourgon équipé d'une pompe à haute pression et d'un réservoir d'eau. Alimenté par un tuyau, la tête de nettoyage spécifique permet à partir du bas du conduit, d'atteindre son sommet avec ou sans traction manuelle. En effet, selon la hauteur et la largeur du conduit, il s'avèrera indispensable de tracter la tête avec une corde depuis le sommet du conduit, notamment pour les Immeubles de Grande Hauteur (IGH). La tête de nettoyage est équipée de buses à réaction qui propulse des jets inclinés et en éventail permettant l'ascension du dispositif et le nettoyage simultané du conduit.

L'applicateur déploie la longueur du tuyau nécessaire en fonction de la hauteur de la colonne et présente la tête à la base du conduit. Les opérateurs déclenchent progressivement la haute pression jusqu'à l'arrivée de la tête au sommet du conduit. Selon les équipements, cette opération peut être télécommandée. La pression étant maintenue, l'applicateur fait effectuer à la tête des allers et retours dans le conduit jusqu'à obtenir une eau résiduelle propre.

La désinfection est obtenue par pulvérisation sur les parois d'un produit désinfectant homologué, ayant également des propriétés virucides et fongicides.

### **Prévention et préconisation**

*Le respect d'un certain nombre de recommandations simples permet un meilleur fonctionnement du système ;*

- *Ne pas jeter d'objets pouvant se coincer (vêtements, parapluies, objets lourds,...),*
- *Envelopper solidement les déchets de façon à ce que les paquets ne s'ouvrent pas pendant la chute,*
- *Ne pas jeter d'objets incandescents.*

Malgré ces recommandations si le conduit de chute vient à être obstrué toutes mesures doivent être prises sans délai, en vue de remédier à la situation. ***ABSA CHRISTAL réalise en urgence les prestations de débouchage des colonnes vide-ordures.***

***ABSA-CHRISTAL réalise les prestations de désinfection des colonnes vide-ordures ainsi que les prestations de débouchages sur les colonnes VO et reste à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner.***